



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FEVRIER 2018**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône)** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 février 2018.

**Présents :** Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; François ISOREZ ; Michel JOYAUX ; Sylvianne MARDUEL ; Eric CARRA ; Audrey STANIS

**Secrétaire :** Christèle CROZIER

**Absents :** Andrée ZUPPETTI ; Franck GREGOIRE ; Valérie SALIGNAT

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018
- Visite de Monsieur le Député
- Débat d'orientation budgétaire
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

**VISITE DE MONSIEUR LE DEPUTE**

Monsieur Jean-Luc FUGIT, Député de la 11<sup>ème</sup> circonscription du Rhône de la majorité parlementaire « La République En Marche » explique son souhait de rencontrer régulièrement les élus locaux du fait de son rôle de représentation du territoire.

Il expose son parcours. Fils d'éleveur de vaches laitières dans l'Aveyron, il est sensible aux communes rurales. Ingénieur chimiste, il est titulaire d'un doctorat en pollution de l'air. Ancien chercheur, il a été directeur de recherches en 2002 puis vice-président d'université pendant deux mandats. Il présente son engagement bénévole au club de rugby de Givors et en tant que conférencier sur les questions environnementales et notamment de pollution. Il s'est mis en disponibilité professionnelle afin de pouvoir être un député disponible.

A l'Assemblée Nationale, il est membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Il est également membre de l'Office parlementaire d'évaluation des



choix scientifiques et technologiques, qui offre des missions à mi-chemin entre la science et la politique.

Il fait partie de la commission DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) composée de deux sénateurs et deux députés.

Sur la question posée de la pérennisation de la compensation de la taxe d'habitation, Monsieur FUGIT rappelle que la taxe d'habitation sera supprimée pour 30% des ménages en 2018 puis pour 80% jusqu'à atteindre 100% des ménages exonérés en 2020. L'Etat compensera cette baisse sur la base 2017. La taxe d'habitation restera dynamique : la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales sera prise en compte dans le calcul du montant du dégrèvement. Les conseils municipaux pourront toujours modifier leurs taux, mais la hausse de taxe d'habitation qui en découlera ne sera pas compensée par l'Etat et restera à la charge du contribuable.

La baisse de la taxe d'habitation aura un impact pour les ménages en 2018 moindre que celui de la hausse de la CSG et la baisse des cotisations maladie et assedic.

Jean-Luc FUGIT expose que la hausse de la CSG est compensée par la baisse des cotisations maladie et assedic. L'objectif est d'étendre le nombre de personnes participant au financement des allocations chômage afin que les salariés ne soient plus ni les seuls contributeurs ni les seuls bénéficiaires. Cela doit également permettre de développer la formation professionnelle.

La réserve parlementaire a été supprimée. Les montants anciennement alloués à cette réserve ont été répartis en 50 millions pour la DETR et 25 millions pour la vie associative.

Monsieur FUGIT explique l'effort demandé aux 319 plus grosses collectivités territoriales qui ne doivent pas voir leurs dépenses de fonctionnement augmenter de plus de 1,2%, inflation comprise. Ces collectivités contractualisent avec l'Etat.

Le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) doit se transformer en 2019 en baisse de charges de l'ordre de 10% pour toutes les entreprises. Il s'agit d'amener le taux de charge sur le travail français dans un ordre de grandeur moyen à l'échelle européenne.

La transformation du crédit d'impôt en prime est envisagée notamment pour les travaux de rénovation des bâtiments dans le but de lancer la transition écologique. Cela doit permettre aux propriétaires d'engager les travaux plus facilement car le bénéfice de la prime est immédiat, tandis que le crédit d'impôt est différé.

Afin de répondre aux objectifs de baisse de la dépense publique, les effectifs de Fonction publique d'Etat doivent être réduits dans certains secteurs (les secteurs régaliens, l'éducation nationale et la Fonction publique hospitalière ne doivent pas être impactés). Cette baisse des effectifs passera notamment par la modernisation, dans le domaine de la fiscalité par exemple.

L'un des enjeux sur lesquels Monsieur FUGIT se positionne est celui de la couverture téléphonique et numérique. L'objectif en matière de téléphonie est qu'il n'y ait plus aucune zone blanche en 2020. Le plan numérique vise une couverture intégrale du territoire en très haut débit.



Monsieur FUGIT explique la modification de la carte des communes classées en zones défavorisées. En application du règlement 1305/2013 du Parlement européen et du conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), la carte établie dans les années 70 en vigueur depuis doit être revue en appliquant de nouveaux critères de classification des communes. En application des nouveaux critères, 5000 communes doivent entrer dans le dispositif et 1400 doivent en sortir. S'il n'est pas possible de maintenir ces 1400 communes, l'Etat devrait voir comment aider les agriculteurs qui se trouveront privés de ces aides, aides qui étaient souvent inscrites dans leurs plans de financement.

Les questions étant épuisées, monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient Monsieur le Député de son intervention.

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2018**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 29 janvier 2018 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

\*\*\*\*\*

<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</b>
---------------------------------------

Monsieur le Maire expose les prévisions budgétaires pour l'année 2018. Il présente en particulier les éléments non récurrents en dépenses de fonctionnement, les différentes opérations d'investissement possibles de mener et les subventions possibles à obtenir.

#### **Dépenses de fonctionnement**

- Certains matériels prévus pourraient peut-être passer en section d'investissement : aspirateur, groupe électrogène...
- Travaux dans les bâtiments : porte de la maison paroissiale, vérification des jeux, travaux sur les fenêtres de l'école primaire, réfection d'une cloche
- Réalisation du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)
- Demandes de subvention des associations et établissements scolaires

#### **Recettes de fonctionnement**

- Compte tenu de l'engagement de l'Etat à compenser la baisse de la taxe d'habitation, le montant prévu pour les taxes locales demeure équivalent

#### **Dépenses d'investissement**

- Restructuration de la rue des Canuts phase 2 dans le cadre de l'aménagement du centre bourg prévue pour l'été 2018
- Rénovation des logements de la placette
- Fin des travaux de rénovation de la mairie
- Achat de panneaux de signalisation
- Travaux de voirie : chemin des Rivoires, parking de la roche, rénovation de chaussées dégradées



- Etude et travaux d'aménagement des abords de la salle des fêtes
- Informatique : quatre postes dont trois pour l'école, une imprimante pour la médiathèque et un tableau blanc interactif
- Etude de bassin
- Clôture du terrain de sport
- Travaux de peinture à l'école

### **Recettes d'investissement**

Des subventions sont attendues pour la régulation du chauffage, la rue des Canuts, la rénovation de la mairie, la restauration de la cloche historique et l'étude de bassin.

Des subventions seront recherchées, notamment pour la rénovation des logements de la placette.

\*\*\*\*\*

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### **Jumelage**

Pascale PIECHON expose que le lancement de l'anniversaire des 20 ans du jumelage COPAMO-Pliezhausen et des 15 ans de la Soyeuse aura lieu le 6 octobre 2018 à 15h. Le soir, un repas franco-allemand sera servi avant un bal. Un trail sera organisé le dimanche.

Une réunion du comité de jumelage aura lieu le 12/03/2018.

### **Inauguration de l'orgue**

L'inauguration de l'orgue aura lieu le 20/04/2018 avant qu'il parte en Corée.

### **Ecole**

Pascale PIECHON expose qu'une nouvelle responsable pour la cantine a été recrutée.

### **Centre de loisirs de Rontalon**

Monsieur le Maire expose que le centre de loisirs de Rontalon risque de fermer cet été. Il coûterait trop cher à la COPAMO du fait des travaux d'isolation nécessaires et des frais de transports pour la navette depuis Soucieu-en-Jarrest. A cela s'ajoute la réouverture du centre de loisirs de Taluyers. Reste en suspens la question de la charge de l'emprunt qui avait été souscrit pour les travaux de ce centre de loisirs.

Si le centre devait effectivement fermer, le conseil municipal devra engager une réflexion sur l'avenir du bâtiment et sa reconversion.

\*\*\*\*\*

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h15.